

Énoncé de réaction - Polyspire rayé

le 13 janvier, 2019

Nom commun : Polyspire rayé

Nom scientifique : *Webbhelix multilineata*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le 2018-10-15, le ministre de l'Environnement a reçu le rapport de situation sur le Polyspire rayé désignant l'espèce comme étant en voie de disparition. Dans un délai de 24 mois suivant cette date, le ministre cherchera à obtenir une décision du gouverneur en conseil sur l'opportunité de modifier la liste pour cette espèce. Un résumé des consultations et une analyse des raisons pour lesquelles le règlement est approprié seront fournis. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non le Polyspire rayé à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce en voie de disparition.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Ce gros escargot terrestre est présent sur l'île Pelée, dans le lac Érié, et dans trois sites des terres continentales du sud-ouest de l'Ontario : parc national de la Pointe-Pelée, île Walpole et réserve de conservation Bickford Oak Woods. L'espèce semble avoir disparu de quatre autres sites historiquement connus des terres continentales et d'au moins un site de l'île Pelée. L'altération et la perte d'habitat causées par l'humain ont entraîné le déclin et l'isolement de la population. Parmi les menaces figurent les phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex. sécheresses), les brûlages dirigés et les perturbations humaines (c.-à-d. piétinement pendant que l'espèce s'alimente dans des sentiers lorsque les conditions sont humides). Les Dindons sauvages dans l'île Pelée et le parc national de la Pointe-Pelée pourraient également se nourrir de cet escargot.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Ontario

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.